

LE COMPTE À RENDEMENT STABILISÉ DE L'IA OFFRE UN RENDEMENT LISSÉ ET UNE GARANTIE SOLIDE



LA SITUATION

Nous sommes heureux d'annoncer que l'Industrielle Alliance offre désormais une nouvelle option de placement qui procure aux clients des taux stables très attrayants et de nombreux autres avantages assurant l'efficacité à long terme de leur plan.

Le nouveau compte à rendement stabilisé de l'Industrielle Alliance, offert à tous les titulaires de police d'assurance vie universelle Genesis à compter du 1^{er} janvier 2014, est assorti d'un taux de 4,60 % garanti pendant quatre ans et rajustable par la suite, selon une formule de lissage visant à réduire la volatilité.

Ce compte est offert à tous les titulaires de police et comme son taux de rendement n'est pas déterminé par rapport à un quelconque taux de prêt, il est conforme aux exigences du budget fédéral 2013 concernant les polices d'assurance vie avec effet de levier « 10/8 ».

Les opinions exprimées dans le présent bulletin sont strictement celles de Westward Advisors Ltd. Le bulletin n'est publié qu'à titre informatif et ne prodigue aucun conseil juridique ou fiscal.

LES PRÉCISIONS

En octobre 2013, l'Industrielle Alliance a annoncé le « compte indiciel à rendement stabilisé », une nouvelle option de placement pour toutes les polices d'assurance vie universelle « Genesis » déjà établies et les nouvelles polices.

Taux d'intérêt

Le compte à rendement stabilisé sera lancé le 1^{er} janvier 2014, au taux annuel de 4,60 % pour les quatre premières années, jusqu'au 31 décembre 2017.

Après 2017, le taux d'intérêt sera rajusté annuellement, à effet du 1^{er} janvier de chaque année civile. Chaque année, au quatrième trimestre, l'Industrielle Alliance annoncera le taux d'intérêt de l'année civile suivante d'après les résultats réels des placements sous-jacents du compte à rendement stabilisé, après l'application de la formule de lissage. Le taux d'intérêt annuel ne sera jamais négatif.

Retraits et transferts

Pour appuyer encore davantage l'objectif de lissage du rendement de chaque titulaire de police, il est possible de retirer ou de transférer annuellement des sommes du compte à rendement stabilisé, sans frais, jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur du compte, après 2018. Des frais de rajustement à la valeur marchande s'appliqueront à tout autre retrait ou transfert.

Polices avec effet de levier

Contrairement à ce qui était le cas avec le compte de placement IRIS, qui paie actuellement des intérêts de 7 % à 8 %, il n'y a aucune obligation de contracter un emprunt garanti par la valeur de la police pour se prévaloir du compte à rendement stabilisé. Comme il est offert à tous les titulaires de police, il est conforme aux exigences du budget fédéral 2013 concernant les polices avec effet de levier. Les titulaires de police qui détiennent actuellement des placements dans un compte IRIS peuvent opter pour le transfert automatique des fonds de la police au compte à rendement stabilisé à effet du 1^{er} janvier 2014, sans frais.

POINT DE VUE DE WESTWARD

Le compte à rendement stabilisé est une option de placement attrayante dans le cadre des polices avec effet de levier de l'Industrielle Alliance pour les raisons suivantes :

1. il peut être cédé en garantie de prêts, en conformité avec les exigences du budget fédéral 2013;
2. il peut être cédé en garantie à tout prêteur, et non uniquement à l'Industrielle Alliance;
3. le taux fixe de 4,6 % pour les quatre premières années procure une certitude à court terme;
4. le rajustement de taux annuel après quatre ans offre la possibilité de profiter de la hausse des marchés;
5. le lissage des gains et des pertes des placements sous-jacents du compte à rendement stabilisé améliore la prévisibilité.

Au cours des prochaines semaines, les clients titulaires d'une police avec effet de levier de l'Industrielle Alliance recevront un livret personnalisé présentant une projection à jour des flux de trésorerie, ainsi que nos recommandations pour la suite des choses.

Dans la plupart des cas, il sera avantageux d'utiliser l'Entente de Prêt en Collatéral (EPC) et d'opter pour le transfert des fonds de la police au compte à rendement stabilisé à effet du 1^{er} janvier 2014.

